

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN (Algérie), filiale de l'[Omnium lyonnais](#).

1902 : découverte.

1907 : « Société minière du Djebel-Felten ».

PRÉFECTURE DE CONSTANTINE DEMANDE EN CONCESSION DE MINES AVIS

(Journal officiel de la République française, 4 août 1903)

Par une pétition en date du 15 juin 1903, MM. SARRAN (Léon), MERCIER (Gustave) et M^{me} SARRAN (Léontine), veuve Benoît, domiciliés à Constantine, au nom de la Société civile des Mines du Djebel-Felten, sollicitent une concession de mines de zinc, plomb et métaux connexes, sur le territoire de la commune de plein exercice de l'Oued-Séguin, arrondissement et département de Constantine.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par une ligne droite A B joignant le point A, borne trigonométrique 49 du service topographique au point B, borne trigonométrique A' du service topographique,

Au nord-est, par une ligne droite B C joignant le point B ci-dessus défini au point C, borne trigonométrique 48 du service topographique.

Au sud-est, par une ligne droite C D joignant le point C ci-dessus défini au point D, borne trigonométrique 134 du service topographique.

Au sud-ouest, par une ligne droite D A joignant le point D ci-dessus au point de départ A.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de neuf kilomètres carrés dix hectares vingt-cinq ares 910 hectares 25 ares).

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans la concession demandée, une redevance tréfoncière annuelle de dix centimes par hectare (10 c.).

À la demande est annexé un plan, en triple expédition et à l'échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le préfet du département de Constantine, chevalier de la Légion d'honneur,
vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,
arrête :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 25 juillet au 6 septembre 1903, à Constantine et à Oued-Séguin. Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche et à la porte des mosquées, en langue arabe, un jour de vendredi, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la Préfecture où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Constantine, le 8 juillet 1903.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire. général,
E. GERARD.

(*Le Figaro*, 16 novembre 1906)

On annonce qu'un éboulement se serait produit dans une galerie de mine de plomb du Djebel-Felten. Il y aurait seize ouvriers ensevelis. Les détails manquent.

Société minière du Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1907)

Société fondée par MM. Aulanier et Desportes qui lui apportent la concession de la mine de zinc et plomb du Djebel-Felten à Oued-Seguïn (Constantine).

Le siège de la société est à Paris, rue d'Athènes, 20 [= Omnium Lyonnais], et le capital est fixé à 2.750.000 francs divisé en 11.1.00 actions de 250 francs.

L'assemblée a nommé comme premiers administrateurs :

M. Aulanier, ingénieur civil, demeurant à Constantine, route de Sétif, 7 ;

M. [Eugène] Berrut, demeurant à Paris, rue de Florence, 9 ;

M. [Jean] Desportes, ingénieur civil, demeurant à Constantine, rue Saint-Antoine, 23 ;

M. [Maurice] Gachon [à l'origine des mines de Boudjoudoun], demeurant à Paris, rue Demours, 83 ;

M. Xavier Janicot [Omnium Lyonnais], ingénieur civil des mines, demeurant à Paris, rue d'Astorg, 25 ;

M. [Pierre] de Magnin [Omnium Lyonnais], demeurant à Paris, rue Chomel, 11 ;

M. [Joseph] Petit [Omnium Lyonnais], ingénieur des arts et manufactures, demeurant à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 41 ;

M. [Albert] Tanon ¹, ingénieur civil des mines, demeurant à Paris, rue de la Terrasse, 6 bis ;

M. [André] Vacheron [adm. Boudjoudoun], propriétaire, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164.

¹ Albert Pellissier-Tanon dit Albert Tanon (1872-1948) : École des mines de Paris (1893). Il entre en 1902 au conseil de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger, holding en dérouté de valeurs russes. Il devient en décembre 1906 directeur des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA) et, en juin suivant, administrateur des Mines de Djebel-Felten, deux participations de l'Omnium Lyonnais. Administrateur délégué de l'Entreprise maritime et commerciale (ex-Makanghia), exportatrice de fruits et légumes algériens, administrateur de la Manutention marocaine, à Casablanca, président de L'Entreprise ferroviaire (S.A., 1924) et de la Compagnie commerciale des Antilles françaises (S.A.? 1927). Marié en premières noces à Suzanne Oppermann (1879-1924).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

Société anonyme constituée suivant statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 mai 1907.

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Capital : deux millions sept cent cinquante mille francs
divisé en 11.000 actions de 250 francs chacune

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

donnant droit aux avantages stipulés aux statuts et faisant partie de la Société civile
constituée entre les propriétaires actuels et futurs des 11.000 parts créées.

Un administrateur (à gauche) : Janicot

Un administrateur (à droite) : Vachon

Paris. le 5 août 1907.

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Société minière du Djebel-Felten
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 août 1907)

Suivant acte reçu par M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 mai 1907, M. Fernand-François-Justin Aulanier, ingénieur civil, demeurant à Constantine, route de Sétif, 7 ; M. Jean-Antoine-Marie Desportes, ingénieur civil, Constantine, rue Saint-Antoine, 33 et M. Maurice Gachon, propriétaire, à Paris, rue Demours, 83, ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société minière du Djebel-Felten.

Cette société a pour objet principal l'exploitation par voie d'apport d'une mine de zinc, plomb et autres métaux connexes, connue sous le nom de Mine du Djebel-Felten, située aux lieux-dits Djebel-Felten et Bir Brihès, commune de l'Oued Séguin, arrondissement de Constantine. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 93 années.

Le siège social est à Paris, 20, rue d'Athènes.

Le capital social est de 2.730.000 fr., divisé en 11.000 actions de 550 fr. chacune, sur lesquelles 5.000, entièrement libérées, ont été attribuées, conjointement avec une somme de 1.250.000 en espèces à MM. Aulanier et Desportes, sus-nommés, en représentation de leurs apports, consistant notamment dans la concession de la mine du Djebel-Felten, mentionnée ci-dessus, le matériel, les constructions et travaux effectués, le mobilier et 2 automobiles, etc.

Les 6.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Les 3/4 de surplus seront payables au plus tard le 21 mai 1907. Il a été créé, en outre, 11.000 parts bénéficiaires sur lesquelles 4.100, ont été attribuées par moitié à MM. Aulanier et Desportes, en représentation de partie de leurs apports. Les 6.000 parts de surplus ont été remises à M. Gachon, en rémunération d'apports consistant dans le bénéfice des études, travaux et démarches et des concours acquis en vue de la constitution de la société et les droits qui peuvent résulter en sa faveur sur quatre affaires de mines de zinc, plomb et autres métaux en Algérie.

L'année sociale commencera le 1^{er} décembre et finira le 30 novembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution définitive de la société et le 30 novembre 1907. L'assemblée générale annuelle, se composant de tous les actionnaires possédant 20 actions au moins, sera convoquée par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales de Paris, 16 jours au moins avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions un intérêt de 6 %. Sur le surplus, il sera attribué 10 % au conseil d'administration. Enfin le solde sera employé à amortir le capital-actions. Lorsque le capital actions sera complètement amorti, les bénéfices annuels seront répartis de la manière suivante : 5 % pour la réserve légale, s'il y a lieu ; 10 % du surplus pour le conseil d'administration. Le solde sera réparti : 50 % aux actions ; 50 % aux parts bénéficiaires. Il a été formé une société civile qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des 11.000 parts bénéficiaires sous la dénomination de Société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Société minière du Djebel-Felten. Son siège est fixé à Paris, rue d'Athènes, n° 20. MM. Aulanier et Gachon, sus-nommés, ont été nommas administrateurs de cette société civile.

Le conseil d'administration de la société anonyme est composé de : MM. Aulanier, Desportes, Gachon, sus-nommés ; Eugène-Marie Berrut, demeurant à Paris, 9, rue de Florence ; Xavier, Janicot, à Paris, 25, rue d'Astorg ; Pierre de Magnin, à Paris, 11, rue Chomel ; Joseph, Petit, à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg ; Albert Tanon, à Paris,

6 bis, rue de la Terrasse ; et André, Vacheron, à Paris, 151. rue du Faubourg-Saint-Honoré. — *Petites Affiches*, 14 juin 1907.

La notice contenant les insertions exigées par la loi du 30 janvier 1907 a été publiée au *Bulletin annexe du Journal officiel* du 8 juillet 1907.

1910 : ESPINAS (Pierre), directeur de la Société minière du Djebel-Felten, rue Casanova, Constantine (Algérie).

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Sémaphore algérien*, 21 décembre 1910)

Les procès qui se sont déroulés en France autour de la propriété du gisement du Djebel-Felten se sont terminés par un arrêt de la Cour de Lyon, définissant les droits des parties en cause.

La Société minière du Nord de l'Afrique* voit reconnaître ses prétentions et réviser à son profit la répartition du montant des apports payés par la société du Djebel-Felten. Un arrangement amiable aura vraisemblablement lieu entre les divers ayant droit.

Société minière du Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mai 1911)

Assemblée le 27 avril sous la présidence de M. Janicot.

Extraction et ventes. — Du 1^{er} décembre 1909 au 30 novembre 1910, il a été extrait 2.397.185 kg de minerais marchands.

Il a été vendu 1.736.886 kilos de carbonate de plomb et 758.229 kilos de calamine, formant un total de 2.495.185 kilos de minerais.

Ces ventes ont été effectuées aux cours moyens de 1910, qui ont été de £ 12.951 pour le plomb, et de £ 23 pour le zinc

Le produit net de ces ventes a été de 254.775 fr. 30.

La vente des minerais avait produit :

Au cours de l'exercice 1907-1908 920.001 10

Au cours de l'exercice 1908-1909 636.265 80

tandis qu'elle a produit seulement au cours du dernier exercice 254.775.30

Il y a lieu de remarquer que l'exercice 1909-1910 a été surtout un exercice de préparation et d'attente pendant lequel a été construite une importante laverie qui figure au bilan pour 427.458 95

Cette laverie n'était pas terminée à la fin du dernier exercice : elle permettra de donner une plus grande importance à l'exploitation en traitant les minerais pauvres inutilisés jusqu'à ce jour.

Société minière et métallurgique du Quercy
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 mai 1911)

Assemblée générale le 6 mai sous la présidence de M. Louis Bernard. Les résultats de l'exploitation qui s'élèvent à 275.679 fr. 42 permettent après amortissement de

distribuer 50.000 fr. aux actions, soit un dividende de 5 fr. par titre. Ils sont dus à l'exploitation du groupe de Figeac, comprenant les concessions de blende de Figeac et qu'une option a été donnée au groupe Strap pour les concessions de blende et galène argentifères de Pinols (Haute-Loire) appartenant à la société. Il s'agit surtout de recherches de mispickel aurifère.

Société minière du Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 30 mai 1911)

L'exercice 1909-1910 dont les résultats ont été soumis à l'assemblée annuelle du 27 avril, doit être considéré, selon les déclarations du conseil d'administration, comme un exercice d'attente.

Il est soldé par une perte de 51.817 francs, laquelle a été amortie par le compte « Provision ».

La société a souffert durant l'exercice écoulé de la nouvelle aggravation des cours du plomb et de la raréfaction momentanée des minerais directement marchands. D'autre part, la laverie n'a pu être effectivement mise en marche que vers la fin du mois de février dernier ; c'est donc l'exercice en cours qui bénéficiera, en partie seulement, de cette production.

Société minière de Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 juin 1912)

Les bénéfices nets, 149.531 francs, sont appliqués à des amortissements et à des réserves. On a vendu 4.528 tonnes de carbonate de plomb et 1.374 t. de calamine. La laverie a été mise en marche le 13 février 1911. Pendant 9 mois, sa production a été de 2.813 t. de carbonate de plomb, 422 de calamine et 6.000 de mixtes à retraiter. Néanmoins, cette laverie ne fonctionne bien dans son ensemble que depuis le commencement de cette année. On a prévu un second four à cuve et deux fours Oxland nécessaires à la calcination des calamines et terres calaminaires lavées dont la production ira en augmentant par suite des minerais mixtes des niveaux inférieurs du Felten, plus riches en zinc qu'en plomb. Ce nouveau four à cuve a été terminé en avril 1911, et l'installation du premier four Oxland a été terminée en octobre. Depuis le début de l'exercice en cours, les expéditions s'élèvent à un total de 4.236 t.

Société minière du Djebel-Felten
Société anonyme française, au capital de 2.750.000 fr.
divisé en 11.000 actions de 250 fr., dont 5.000 d'apport,
Siège social à Paris, 20, rue d'Athènes
Notice sur la constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juillet 1912)

M. Janicot, président du conseil d'administration de la Société minière du Djebel-Felten, demeurant à Paris, 20, rue d'Athènes, a, pour se conformer à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 8 juillet 1907, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 95 ans à dater du 18 mai 1907 et ayant pour objet l'exploitation d'une mine de zinc, plomb et autres métaux

connexes, dite Mine du Djebel-Felten ; l'étude, la recherche et l'obtention de concessions de toutes autres mines de zinc, plomb, cuivre et autres métaux en France, dans ses colonies, pays de protectorat et dans tous pays étrangers ; l'exploitation de toutes mines ; le commerce de tous minerais ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Cette notice mentionne que MM. Fernand Aulanier et Jean Desportes, ingénieurs à Constantine, ont apporté à la société : 1° La concession d'une mine de zinc, plomb et autres métaux connexes, connue sous le nom de mine du Djebel-Felten, commune de l'Oued Seguin, arrondissement de Constantine, d'une étendue de 379 hectares, ensemble les constructions, le matériel fixe et mobile, les travaux, le mobilier, le bénéfice de conventions ; 2° Un terrain de parcours à 7 kilomètres environ au nord du village d'Aïn Ferma, portant le n° 29 du plan de lotissement de Darsoun, et Ken-Beni Hamza, commune d'Aïn-Ferma, arrondissement de Constantine, d'une superficie de 90 hectares 75 ares. Il a été attribué aux deux apporteurs : 1° 1.250.000 fr. en espèces ; 2° 5.000 actions de 100 fr. entièrement libérées ; 3° 4.400 parts bénéficiaires. La société doit, en outre, supporter une créance de 3.000 fr. existant sur le terrain d'Aïn-Ferma et éventuellement une redevance de 15 % sur le produit net de la vente des minerais provenant d'Aïn-Ferma.

La notice mentionne ensuite que M. Maurice Gachon a apporté à la société le bénéfice des études, travaux et démarches et des concours acquis en vue de la constitution de la société et les droits pouvant résulter en sa faveur sur 4 affaires de mines de zinc, plomb et autres métaux. Il a été attribué à M. Gachon 6.600 parts bénéficiaires.

La notice indique ensuite que la répartition des bénéfices s'effectue comme suit : 5 % à la réserve légale ; un 1^{er} dividende de 6 % aux actions ; sur le surplus, 10 % au conseil et le solde à l'amortissement des actions, par voie de tirage au sort. Après amortissement du capital, la répartition des bénéfices s'effectuera comme suit : 5 % à la réserve légale. Sur le surplus 10 % au conseil d'administration et le solde 5 % aux actions et 5 % aux parts bénéficiaires.

La notice indique enfin que les assemblées générales ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu, sur convocation faite par avis inséré dans un journal d'annonces légales, 16 jours à l'avance.

Le bilan au 30 novembre 1911, publié dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 10 juin 1912, est le suivant :

ACTIF	
Apports	2 500 000 00
Caisse et banques	31.251 44
Compagnie des minerais de Liège	91.475 83
Stock minerais	1 00
Débiteurs divers	16.182 25
Approvisionnements	47.869 95
Laverie	596.328 11
Stock sacs	1 00
Frais de constitution	1 00
Frais Aïn-Kerma	1 00
Constructions	1 00

Matériel et mobilier	1 00
Voies ferrées	1 00
Routes	1 00
Travaux de recherches	1 00
	<u>3 299 769 60</u>
PASSIF	
Capital	2.750.000 00
Créditeurs divers	82.096 01
Empr. sur vente de minerais	172 204 50
Coupons actions	7.153 20
Réserve légale	13.315 79
Provision	275.000 00
	<u>3.299.769 6</u>

Les statuts de la Société minière du Djebel-Felten, déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 14 juin 1907.

Ils font savoir notamment (art. 31) que chaque année il est tenu une assemblée générale, dans le courant du premier semestre ; (art. 32) que cette assemblée se compose de tous les propriétaires de 20 actions ; (art. 2) que l'exercice social commence le 1^{er} décembre et prend fin le 30 novembre.

Le conseil d'administration comprend de 3 à 9 membres ; actuellement il est composé de MM. Xavier Janicot, Jean Desportes, Maurice Gachon, Fernand Aulanier, Pierre de Magnin, Joseph Petit, Eugène Berrut, Albert Tanon et André Vacheron. (N.D.L.R.)

Les actions de la Société minière du Djebel-Felten seront mentionnées à partir du 9 juillet 1912 dans nos tableaux des valeurs se négociant en banque au comptant.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mai 1913)

Les actionnaires de la Société minière du Djebel-Felten, réunis le 27 courant en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1911-1912, qui se soldaient, après affectation de 291.875 73 aux amortissements et de 8.000 fr. à un compte Provision pour redevance à l'État, par un bénéfice net de 115.789 17, permettant, après affectation de 5.789 17 à la réserve légale, de consacrer une somme de 110.060 fr. à la distribution d'un dividende de 10 %, soit 10 fr. par action, qui sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 8 juillet prochain.

Rappelons que le solde créditeur de l'exercice précédent, qui atteignait 149.531 82, avait été en totalité affecté à divers amortissements.

MM. Eugène Berrut, Jean Desportes, Maurice Gachon, Xavier Janicot, Pierre de Magnin, Joseph Petit, Albert Tanon, André Vacheron, ont été nommés administrateurs.

Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 juin 1913)

On a vendu 5.912 t. de carbonate de plomb et 4.025 t. de calamine, ventes effectuées aux cours moyens de £ 17.793 pour le plomb et £ 26.165 pour le zinc. A la laverie, on a ajouté de nouveaux bassins. On a fini d'installer le four Oxland n° 1 que l'on double d'un autre. On a aménagé de nouveaux logements ouvriers. Bénéfices nets 115.789 fr. ; dividende 4 %, soit 10 fr. brut.

Société de l'industrie minérale (groupe africain)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 avril 1914)

Le groupe africain de la Société de l'industrie minérale s'est réuni lundi dernier à Constantine sous la présidence de M. Dussert, ingénieur en chef des mines de l'Algérie. ... Desportes, ingénieur des mines, administrateur du Djebel-Felten... Valentin, ingénieur de la Société minière du Djebel-Felten, etc.

[Réunion du groupe africain de la Société de l'industrie minérale
à Constantine]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 avril 1914)

Desportes, ingénieur des mines, administrateur du Djebel-Felten
Valentin, ingénieur de la Société minière du Djebel-Felten, etc.

Minière du Djebel-Felten
(*Le Journal des chemins de fer*, 6 juin 1914, p. 548)

Les actionnaires, réunis le 29 mai en AGO, ont approuvé les comptes de 1913 se soldant par un bénéfice net de 154.782 fr. et fixé le dividende à 12 fr. 50 p. action. Ce dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 8 juillet prochain.

Société minière du Djebel-Felten
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 août 1915)

Dans leur assemblée du 22 juillet dernier, les actionnaires de la Société minière du Djebel-Felten ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1914, se soldant par un bénéfice net de 270.322 fr. contre 144.736 84 précédemment.

Les amortissements ont été dotés de 166.382 et 103.940 fr. ont été reportés à nouveau. Rappelons que, pour l'exercice 1912 1913, il avait été réparti 12 fr. 50 brut par action.

Minière du Djebel-Felten
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mars 1918, p. 180)

Les comptes de l'ex. 1917 ont été approuvés par l'assemblée générale du 20 mars ; ils se soldent par des produits bruts de 2.335.473 francs et des bénéfices nets de 1.244.994 fr. Le dividende a été fixé à 6 % sur le capital non amorti, soit 11 fr. 25. En outre, il sera procédé à un remboursement de 87 fr. 50 par action, ramenant ainsi la valeur nominale du titre à 100 fr. Le dividende sera mis en paiement le 2 avril prochain, à raison de 9 fr. 93 net par action.

MINES DU DJEBEL-FELTEN
20, rue d'Athènes, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 166-167)

Origines. — Société constituée le 11 mai 1907, pour 50 ans, aux fins d'exploiter les mines, en Algérie, du Djebel-Felten.

MM. Aulanier et Desportes, apporteurs de la concession, ont reçu 1.250.000 espèces, 5.000 actions, de 250 francs et parts bénéficiaires, MM. Gachon, 6.600 parts pour divers droits.

Capital. — 2.750.000 fr. en 11.000 actions de 250 francs dont 5.000 d'apports.

Année sociale. — 1^{er} décembre au 30 novembre. — Assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices.— 5 % à la réserve légale, 6 % aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil. Le reste pour l'amortissement du capital. Après amortissement du capital, 50 % aux actions, 50 % aux parts.

Cotation des titres. — Titres non cotes.

Etablissement chargé du paiement des coupons. — Le siège social.

Domaines.— Concession du Djebel Felten (Constantine), 1^{er} décembre 1904, 379 hectares, plomb et métaux connexes.

Droits sur la mine d'Aïn-Kerma.

Exploitation.— Le Djebel-Felten présente sur 900 m. de longueur une fracture dans les calcaires aptiens, que forment un anticlinal, dont l'axe a été détruit. L'orientation en est Est-Ouest. On y rencontre des colonnes minéralisées pendant à 65° vers le Sud. Deux colonnes ou amas ont été particulièrement exploités. On y a trouvé de la cérusité à 70 % de plomb, du minerai amorphe, tenant jusqu'à 60 % de plomb, des galènes en mouches, de la calamine en blocs. À l'ouest, au Reças, on a reconnu des amas de plomb terreux et du fer.

Des puits et galeries ont été creusés dans le chantier principal. Une voie ferrée à flanc de coteau relie les chantiers. Un plan incliné descend les produits au niveau du travers-banc (cote 140).

Des travaux s'effectuent aux cotes 60, 70, 80, 100, 110, 120, 136. Les installations comportent, en outre, une centrale électrique de 440 HP (2 groupes de 220), une laverie pour 50/60 tonnes, un atelier de préparation, des fours à calcination.

Production (kg)

Du 11 mai au 30 novembre 1907	5.581.024
Du 1 ^{er} décembre 1907 au 30 nov. 1908	8.613.442
Du 1 ^{er} décembre 1908 au 30 nov. 1909	6.185.224

Du 1 ^{er} décembre 1909 au 30 nov. 1910	2.495.185
Du 1 ^{er} décembre 1910 au 30 nov. 1911	5.901.695
Du 1 ^{er} décembre 1911 au 30 nov. 1912	9.937.191
Du 1 ^{er} décembre 1912 au 30 nov. 1913	8.429.429
Du 1 ^{er} décembre 1913 au 30 nov. 1914	4.949.485
Du 1 ^{er} décembre 1914 au 30 nov. 1915	1.454.389
Du 1 ^{er} décembre 1915 au 30 nov. 1916	8.495.856
Du 1 ^{er} décembre 1916 au 30 nov. 1917	9.409.463

En 1914, la mine a été fermée d'août à décembre.

En 1915, on a surtout entretenu les travaux. L'exploitation n'a vraiment repris qu'en septembre.

À partir de 1915, la Société a mis en exploitation son gisement antimonieux d'Aïn-Kerma (oxyde d'antimoine), qui a fourni 387 en 1914-1915. 1.278 en 1915-1916, 1995 en 1916-1917.

Situation financière

Année	Ventes	Dépenses d'expl.	Amort.	Bénéf. nets	Divid. distrib.	Divid.
	kg	fr.				
1911-1912	9.937.191	885.736.82	291.875,73	115.789,47	110.000	10
1912-1913	8.429.429	790.629,09	15.4.781,63	144.736,84	137.500	12,5
1913-1914	4.749.485	467.500,59	270.322,24	Néant	Néant	Néant
1914-1915	1.454.389	187.850,85	22.322,47	173.684,21	165.000	15
1915-1916	8.495:856	995.605.70	175.647,76	977.777,80	165.000	15
1916-1917	9.409.463	904.003.58	105.476,11	1.255.994	15.123.750	11,25

En 1916 (exercice 1015-19-16), il a été remboursé 62.50 par action.

En 1917 (exercice 1916-1917), il a été remboursé 87,50 par action.

Conseil d'administration. — Président : M. X. Janicot ; Administrateur délégué : M. Gachon ; MM. P. Andrié, H. Desportes, P. de Magnin, J. Petit, A. Tallon, A. Vacheron.

Société minière du Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1920, p. 325)

1919 : ventes de 1.496 t. de carbonate de plomb et 373 t. de minerai d'oxyde d'antimoine d'une valeur de 492.416 fr. 40.

En 1913, la société produisait 4.550 t. de carbonate de plomb et 3.880 t. de calamine.

Société minière du Djebel-Felten
(*Le Sémaphore algérien*, 26 novembre 1920)

Il résulte du dernier rapport qui a été lu à l'assemblée des actionnaires. que l'exercice 1919 de la Société minière du Djebel-Felten a été défavorablement influencé par le manque de main-d'œuvre. De ce fait, la production a été réduite dans des proportions fort importantes. D'autre part, les ventes s'étant effectuées à des cours moyens sensiblement inférieurs aux précédents en raison de la baisse des métaux, les produits bruts totaux ont été ramenés de 1.278.858 fr. à 515.032. Les dépenses s'étant établies à 512.475 francs, le compte d'exploitation s'est ainsi traduit par un bénéfice net insignifiant. Si le compte de profits et pertes général fait ressortir un solde créditeur. de 52.105 francs, cela est dû surtout aux produits des intérêts et agios de 49.500 francs.

Ces résultats ont simplement permis de distribuer 6 % au capital non amorti de 825.000 francs représenté par 11.000 actions de. 15 francs, répartition absorbant 49.500. fr.

En 1918, le bénéfice net avait atteint 391.110 francs et la société avait réparti, en outre d'un dividende de 6 %, une somme de 25 fr. par action à titre de remboursement sur le capital.

La période de guerre avait été particulièrement favorable à cette entreprise minière qui a pu, de 1915 à 1918, rembourser une grande partie de son capital, soit 175 francs au total par action de 250 fr., tout en maintenant le taux des répartitions à 6 % sur le montant non amorti des actions. Mais, par suite de la pénurie de main-d'œuvre, la production a été ramenée, en 1919, à 1.496 tonnes de mimerai d'oxyde d'antimoine riche.

La Société des mines de Djebel-Felten, qui a été fondée en mai 1907, exploite des mines de zinc, plomb et métaux connexes connues sous le nom de mines de Djebel-Felten, situées aux lieux-dits Djebel-Felten et Bir-Brines, commune de plein exercice de l'Oued-Seguin, arrondissement, et département de Constantine, apportées à la Société par deux ingénieurs, MM. Aulanier et Desportes.

Le capital primitif était de 2.750.000 francs représenté par 11.000 actions de 250 francs dont 5.000 d'apport entièrement libérées attribuées à MM. Aulanier et Desportes et 6.000 souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 11.000 parts bénéficiaires. Par suite du remboursement de 175 francs par action, le capital non amorti est actuellement de 825.000 francs représenté par 11.000 actions de 75 francs de valeur nominale.

Les bénéfices se répartissent 5 % à la réserve légale, prélèvement de la somme nécessaire pour donner un intérêt de 6 % au capital non amorti : sur le surplus : 10 % au conseil et le solde 50 % aux actions et 50 % aux parts. Par suite, lorsque le capital sera intégralement remboursé, les bénéfices disponibles reviendront par moitié entre les actions et les parts et les deux catégories de titres recevront un même dividende.

La mine du Djebel-Felten contient surtout des carbonates de plomb. La calamine ou carbonate de zinc s'y trouve en assez faible quantité d'après les découvertes faites jusqu'à ce jour. C'est le gîte, dit du Reças, situé à une faible distance et à l'ouest de la colonne principale du Felten qui fournit la plus grande partie de minerai.

Les minerais sont très complexes. Leur teneur, très variable, oscille entre 5 à 40 %. Au début, on avait pu trouver sur place du minerai marchand de haute teneur mais le gîte s'est appauvri dans ces parties et il a fallu porter les efforts sur d'autres régions de la concession.

La société possède, en outre, à Aïn-Kerma un gisement d'antimoine qu'elle a pu exploiter avec profit pendant ces dernières années grâce à la hausse exceptionnelle du métal ².

Depuis la guerre, la production a été surtout alimentée par les réserves de minerais riches reconnus antérieurement aux Reças et à Aïn-Kerma. Mais les travaux de recherches ont été complètement délaissés, soit par suite du manque de main-d'œuvre, soit par le fait des exigences de la Défense nationale qui ont obligé la société à porter au maximum sa production en minerai de plomb sans qu'il fut possible de distraire une partie de son personnel pour les travaux de recherches.

La société ne dispose pas de ressources bien importantes. Au dernier bilan, de fin novembre 1919, les exigibilités s'élevaient à 500.000 francs contre 670.000 francs de disponibilités en caisse, banque, rentes françaises, comptes débiteurs et stock de minerai. Il y avait en outre pour 203.000 francs d'approvisionnements. Les ressources liquides résultant de la balance de ces divers comptes ne permettraient certainement pas à la société d'entreprendre de bien importants travaux de recherches et de développement, éventualité qui peut se présenter à brève échéance pour cette entreprise. On se demande si le conseil n'a pas procédé un peu hâtivement au remboursement d'une grande partie du capital, opération qui a fait sortir des caisses sociales une somme totale de 1.925.000 francs. Si le conseil avait besoin de nouveaux capitaux, la situation se trouverait relativement compliquée du fait de l'amortissement déjà effectué sur le capital primitif.

NÉCROLOGIE

Maurice Gachon

(*Les Annales coloniales*, 18 mai 1921)

Nous apprenons le décès de M. Maurice Gachon, ancien magistrat, administrateur délégué de la Société minière de Djebel-Felten, chevalier de la Légion d'honneur.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1921)

Les actionnaires se sont réunis le 16 mai en assemblée ordinaire sous la présidence de M. [Xavier] Janicot [= Omnium lyonnais].

Au cours de l'exercice écoulé, la production a été alimentée, comme pendant 1920, par les réserves de minerais riches et par le lavage du minerai pauvre mis en stock et provenant des travaux de recherches de la société.

Les ventes se sont élevées, du 1^{er} décembre 1920 au 30 novembre 1921, à 1.731 tonnes 358 kilos de minerai de carbonate de plomb. Elles ont produit une somme de 713.423 fr. 99, tandis que pour l'exercice précédent elles avaient atteint 1.277.314 54.

Au chiffre ci-dessus viennent s'ajouter les intérêts et agios, ce qui donne 738.099 fr. 55 de produits bruts. Les frais d'exploitation et de transports s'étant élevés à 671.260 francs 26 et les amortissements sur bâtiments, voies ferrées et divers à 65.215 fr. 10, les bénéfices nets ressortent seulement à 1.624 fr. 19, résultat qui ne permet pas la distribution d'un dividende.

² Ce gisement paraît être distinct de celui que les Mines de la Lucette exploitaient dans la même commune.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés et décidé le report à nouveau du solde créditeur de l'exercice.

L'Afrique du Nord minière
Minière du Djebel-Felten
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société tenue récemment, au siège social, 20, rue d'Athènes, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1920, se soldant par un bénéfice net de 52.105 fr. 26 et décide de répartir un dividende de 6 % sur le capital non amorti de chaque action, soit 4 fr. 50 brut. Ce dividende est mis en paiement depuis le 1^{er} juin, contre coupon numéro 10

MM. X[avier] Janicot, J[oseph] Petit et A[ndré] Tanon, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le manque de main-d'œuvre, dont la société avait déjà souffert l'année précédente, s'est encore fait sentir pendant la plus grande partie de l'exercice, mais à la suite de la mauvaise récolte de céréales, la main-d'œuvre indigène, durant les derniers mois, s'est présentée plus abondante.

Malheureusement, la baisse des cours du plomb est survenue rapidement ; le plomb est tombé à £ 17 en février, alors que, trois mois auparavant, les cours se maintenaient aux environs de £ 33. Si, depuis, les cours ont une tendance à se relever, la livre a baissé à son tour dans d'assez fortes proportions.

La vente des minerais ne pouvant, dans de telles conditions, être faite qu'à perte, le conseil a momentanément arrêté l'exploitation, en attendant qu'une reprise industrielle en permette la remise en marche.

Du 1^{er} décembre 1919 au 30 novembre 1920, il a été vendu 2.175. tonnes 489 de minerai de carbonate de plomb, pour une somme totale de 1.277.314 francs.

PRODUCTION DES MINES
DANS LE DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
(*Le Sémaphore algérien*, 23 novembre 1921)

Dans son rapport présenté au conseil général, à la session tenue en octobre, le Préfet a donné les indications suivantes sur la production des mines du département pendant l'année 1920 (tonnes) :

	Mines de zinc et de plomb
Kef-Semmah	7.013
Mesloulou	6.500
Hamamm-N'Baïl	4.379
Djebel-Felten	3.812
.....	

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

M. Xavier Janicot, président du conseil d'administration des Mines de Djebel-Felten ;
M. Pierre de Magnin, administrateur de la Société du Djebel-Felten...

UNE DISTINCTION BIEN PLACÉE
Xavier Janicot
par E. M.
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1922)

[...] En Algérie, où son nom est des plus sympathiques, M. Janicot est à la tête de plusieurs grosses entreprises minières qu'il a su mener à bien, comme celle du Djebel-Felten près de Constantine. [...]

AUTOUR DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL
L'œuvre de la France en Afrique du Nord
Une exploitation minière modèle
LE DJEBEL-FELTEN
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

La mine du « Djebel-Felten » est située à 30 kilomètres de Constantine, dans la commune d'Oued-Séguin, sur les collines calcaires qui forment le versant Sud de la vallée du Rhummel, au-delà du village d'Aïn-Smara, placé lui-même sur la grande route de Constantine à Sétif.

La concession est d'une étendue de 379 hectares et comprend deux quartiers d'exploitation de minerai de carbonate de plomb et de calamine : celui du « Felten », le plus ancien, et celui du « Reças » [Ressas] situé à l'ouest du premier.

Une voie ferrée principale relie les deux quartiers.

Outre les grands bâtiments construits à proximité de la mine du « Felten », bâtiments qui servent de bureaux, d'école, de magasin d'approvisionnement et de logements pour le personnel, l'installation comprend : ateliers de menuiserie, de forge, de triage des minerais, de fours à calcination et 2 laveries pour le traitement des minerais.

Une puissante machine à vapeur fournit aux ateliers la force nécessaire au fonctionnement de l'outillage mécanique, tout en assurant à la mine le courant électrique nécessaire, tant pour l'éclairage que pour les pompes de la station du Rhummel.

Cette mine, découverte en 1902, fut d'abord exploitée par la Société civile du « Djebel-Felten » composée de cinq membres ; puis ensuite par MM. Aulanier et Desportes qui devinrent acquéreurs de la concession par décret du 12 décembre 1904. MM. Aulanier et Desportes continuèrent les recherches commencées, et cédèrent en 1907 leur affaire à la « Société minière du Djebel-Felten », Société anonyme au capital de 2.750.000 francs, dont le siège social est à Paris, 20. rue d'Athènes, et dont les bureaux d'exploitation sont 12, avenue de France à Constantine.

C'est grâce à l'initiative de M. Janicot, président du conseil d'administration de la Société du Djebel-Felten, que cette affaire a pu être montée sur une échelle aussi vaste.

Légende

Djebel-Felten : Une entrée de la mine avec plan incliné pour amener le minerai aux usines

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
S.A. frse au capital de 2,75 MF.
Siège social : Paris, 20, r. d'Athènes
Siège d'exploitation : Constantine, 12, av. de France
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 301-302)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.
Janicot (Xavier)[Omnium lyonnais], 27, quai d'Orsay, Paris, pdt ;
Andrié (Paul)[Omnium lyonnais], 52, r. de Sèze, Lyon ;
Desportes (Jean), 141, quai d'Orsay, Paris ;
Magnin (Pierre de)[Omnium lyonnais], 9, bd Pereire, Paris ;
Petit (Joseph)[Omnium lyonnais], 41, r. de Petrograd, Paris ;
Tanon (Albert), 60, r. de Prony, Paris ;
Vacheron (André)[adm. Boudjoudoun], 164, r. du Fbg St-Honoré, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rostand (Bruno)³, 112, av. de Villiers, Paris ;
Simon (Jacques), 14, r. Cimarosa, Paris.

Objet. — L'expl. d'une mine de zinc, pb et autres métaux connexes, connue sous le nom de Mine du Djebel-Felten, située aux lieux-dits Djebel-Felten et Bir-Brinès, cne de l'Oued-Seguin, arr. et dép. de Constantine.

Capital social. — 2,75 MF en 11.000 act. de 250 fr. de jouissance, dt 5.000 d'apport en sus d'une somme de 1,25 MF en espèces.

Parts bénéf. — 11.000, groupées en soc. civile.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil d'adm. Le solde sera employé à amortir les actions.

Les bénéfices annuels st répartis de la manière suivante : 5 % à la réserve légale ; 10 % au conseil d'adm. Le solde : 50 % aux act. de jouissance ; 50 % aux parts bénéf.

L'Algérie minière
La Royale Asturienne*
(*Le Sémaphore algérien*, 5 avril 1924)

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Desportes, ingénieur civil des mines, président du Groupe minier du département de Constantine, fondateur et administrateur de la Société du Felten, co-fondateur de la Société de Sidi-Kamber, vient de traiter pour ses mines de Kherzt-Yousef (Ampère), d'Ain-Bou-Hamède (Chélia) et de Hadjar-Mekouch (Batna) avec l'importante Compagnie royale asturienne des mines qui lui apporte son. précieux concours pour la mise en valeur de ces gisements.

À la Royale Asturienne nous adressons nos meilleurs vœux de bienvenue dans la province de Constantine.

³ Bruno Rostand (1859-1931), administrateur de la Société franco-hellénique d'explosifs et de produits chimiques (1893), ancien commissaire aux comptes du Djebel-Felten. Frère cadet de Jules Rostand, président des Mines françaises du Laurium et des Pyrites de Huelva, vice-président du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Banque de l'Indochine, etc.

Que notre sympathique concitoyen M. Desportes, dont la compétence est hautement appréciée, nous permette de lui adresser, ainsi qu'à son fils, nos cordiales félicitations pour le nouvel essor économique que leur inlassable activité vaut à nos régions.

Société minière du Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1924)

Les comptes de 1922-23 qui seront soumis à l'assemblée du 21. mai accusent 1.73.761 francs de produits d'exploitation. Déduction faite des frais 1.174.090 francs et de 7.387 francs, d'amortissements, le bénéfice net s'établit à 556.304 francs. Le conseil proposera un dividende de 6 % et un remboursement de 40 francs, par action, ce qui ramènera à 20 fr. le nominal des actions.

Annuaire industriel, 1925 :
DJEBEL-FELTEN (Soc. MINIÈRE du), 20, r. d'Athènes, Paris, 9^e. [= Omnium lyonnais]

ALGÉRIE
Cie minière du Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1925)

Cette société a été constituée en mai 1907 pour exploiter des gisements de carbonate de plomb et de calamine, situés dans le département de Constantine, et les résultats qu'elle a obtenus jusqu'à présent, tout en étant fort réguliers, sont, dans l'ensemble, assez satisfaisants : la société a pu rembourser intégralement son capital de 2.750.000 francs, le dernier versement représentant le solde de ce remboursement ayant en lieu en janvier dernier. Dorénavant, les bénéfices doivent être partagés par moitié entre les 11.000 actions de jouissance et les 11.000 parts de fondateur, qui ont ainsi droit au même dividende. Les cours de 544 fr. environ, auxquels se traitent actuellement les actions, sont plutôt optimistes. Ils capitalisent l'affaire à 11 millions 1/2, ce qui n'est pas énorme, mais on ne possède pas de renseignements précis sur la durée des gisements exploités.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mai 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 20 mai sous la présidence de M. Xavier Janicot, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1924, faisant apparaître un bénéfice net de 1.171.789 francs.

Voici la répartition adoptée : réserve légale, 58.589 fr. ; dividende de 6 %, 13.200 fr. ; 10 % au conseil, 110.000 fr. ; remboursement de 20 fr. aux 11.000 actions, 220.000 fr. ; dividende de 35 fr. aux 11.000 actions, 385.000 francs ; dividende de 35 fr. aux parts, 385.000 francs.

L'assemblée a fixé à 1 fr. 20 par action l'intérêt de l'exercice 1923-1924 sur le capital non amorti en fin d'exercice, et à 20 fr. le versement à effectuer à titre d'amortissement sur chacune des actions, qui seront ainsi complètement amorties et converties en

actions de jouissance. Elle a ratifié la décision prise précédemment par le conseil concernant ce remboursement, qui a été effectué à partir du 10 février dernier.

Le dividende brut de 35 fr., tant pour les actions que pour les parts, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 2 juin prochain, en échange du coupon 13 des actions et du coupon 1 des parts.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Émile Raverot et réélu en cette même qualité M. Paul André, administrateur sortant.

Les ventes de l'exercice, ayant produit 3 millions 578.945 francs, ont porté sur 2.512 tonnes 914 de minerai de carbonate de plomb 1.133 tonnes 994 de calamine et 627 kg d'oxyde d'antimoine.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

(L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue le 19 mai, sous la présidence de M. Janicot, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1925, se soldant par un bénéfice net de 1.471.596 fr., dont elle a décidé la répartition ci-après : réserve légale, pour solde : 4.859 fr. ; au conseil : 146.666 fr. ; dividende des actions ; 666.000 fr. ; dividende des parts : 600.000 francs.

Le dividende est ainsi fixé à 60 fr. par action et par part, y compris l'acompte de 30 fr. réparti précédemment.

Le solde sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin prochain.

La production de minerai de l'exercice écoulé s'est élevée à 3.218.333 fr., contre 3.578.043 fr. en 1923-1924. Les frais d'exploitation se sont élevés à 1.355.402 fr.. auxquels s'ajoutent les amortissements et la redevance des mines, soit au total 1.822.132 francs.

NÉCROLOGIE

Xavier Janicot

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 octobre 1926)

Vendredi ont eu lieu à Paris les obsèques de M. Xavier Janicot, ingénieur civil des mines (Saint-Étienne 1870). président du métropolitain Nord-Sud, des Mines du Djebel-Felten et de Boudjoudoun.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

S.A. frse au capital de 2,75 MF.

Siège social : Paris, 20, r. d'Athènes

Registre du commerce : Seine, n° 102.021

Siège d'exploitation : Constantine, 12, av. de France

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 296-298)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.

JANICOT (Xavier)[Omnium lyonnais], 27, quai d'Orsay, Paris, pdt ;

DESPORTES (Jean), 141, quai d'Orsay, Paris ;

MAGNIN (Pierre de)[Omnium lyonnais], 9, bd Pereire, Paris ;
 PETIT (Joseph)[Omnium lyonnais], 41, r. de Petrograd, Paris ;
 RAVEROT (Émile) ⁴, 10, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne ;
 TANON (Albert), 2, sq. de l'Alboni, Paris ;
 VACHERON (André)[adm. Boudjoudoun], 164, r. du Fbg St-Honoré, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ROSTAND (Bruno) ⁵, 112, av. de Villiers, Paris ;
 MARCHAND (Jacques), 104, r. Lauriston, Paris.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Ex.	Bénéf. nets	Amort.+rés.	Divid. ttx	Divid. par act.	Divid. par part.
1912	115.789	5.789	110.000	10	—
1913	144.736	7.236	137.500	12,5	—
1914	270.322	270.322	—	—	—
1915	173.684	8.684	165.000	15	—
1916	9777.777	736.388	165.000	15 00	—
1917	1.255.994	1.025.299	123.750	11,25	—
1918	391.111	294.555	66.000	6	—
1919	52.105	19.348	49.500	4,5	—
1920	52.105	49.994	49.500	4,5	—
1921	1.624	65.215	—	—	—
1922	243.464	199.999	49.500	4,5	—
1923	556.304	475882	39.600	3,6	—
1924	1.171.789	929.199	783.200	36,2	35
1925	1.471.526	26.350	1.320.000	60	60

BILAN AU 30 NOVEMBRE 1925

ACTIF	
Apports	2.500.000 00

⁴ Émile Raverot (1881-1961) : l'un des deux fils du banquier Auguste Raverot, de Saint-Étienne (administrateur-fondateur de la Société française des mines métalliques de Béja), marié à la fille d'Henri Villiers (Cie du Bourbonnais). Polytechnicien, dirigeant de la Banque Raverot, administrateur des Mines de la Bouble, des Mines de la Loire, des Verreries de Queylar, de l'Alliance régionale de l'Est central (assurances), de la Société minière du Nord de l'Afrique, à Batna, de Garn Alfaya, de la Société minière du Djebel-Felten...La Banque Raverot est dissoute en octobre 1937. On retrouve Émile Raverot vice-président de la Société lyonnaise de dépôts (SLD) et administrateur des Houillères du bassin de la Loire.

⁵ Bruno Rostand (1859-1931), administrateur de la Société franco-hellénique d'explosifs et de produits chimiques (1893), ancien commissaire aux comptes du Djebel-Felten. Frère cadet de Jules Rostand, président des Mines françaises du Laurium et des Pyrites de Huelva, vice-président du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Banque de l'Indochine, etc.

Bons de Défense nationale	1.173.000 00
Portefeuille	300.000 00
Caisses et banque	455.740 61
Débiteurs divers	1.386.004 14
Stocks minerais marchands	3.512 69
Approv.	328.008 11
	<u>6.146.265 55</u>
PASSIF	
Capital amorti	2.750.000 00
Rés. légale	270.140 00
Compte « Provision »	400.000 00
Créditeurs divers	1.254.598 89
Profits et pertes	
Bénéfices nets ext. ex. 1924-1925	1.471.526 60
	<u>6.146.265 55</u>

PROFITS ET PERTES 1924-1925

DÉBIT	
Frais d'expl. et de transp.	1335.402 37
Amortissements	21.490 49
Redevances des mines	465.240 00
Bénéfices nets 1924-1925	1.471.526 00
	<u>3.293.659 46</u>
CRÉDIT	
Ventes de minerais	3.218.353 29
Intérêts et agios	75.366 17
	<u>3.293.659 46</u>

(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 mars 1927)

On ne possède aucune indication précise quant aux résultats obtenus par la Djebel-Felten au cours de l'exercice qui a pris fin le 30 novembre dernier. Pour ce qui est du dividende, le conseil n'a encore pris aucune décision.

Il semble que la production a peu varié par rapport à 1924-25. L'exportation s'est effectuée normalement.

La crise de main-d'œuvre indigène s'est atténuée aux mines de Boudjoudoun, mais le recrutement des cadres européens reste difficile.

Les travaux du chemin de fer de Djidjelli à Souk-el-Tenine et à El-Milia se poursuivent et une adjudication aura lieu en mai pour un nouveau tronçon.

À la mine du Djebel-Guendou, les travaux de recherches qui se sont poursuivis n'ont révélé l'existence d'aucun filon ; la formation ne semble comporter que de petites veines.

Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)

Djebel-Felten est hésitante, l'action à 750, la part à 728. La diminution des bénéfices nets pour l'exercice 1926, ramenés de 1.471.527 fr. à 1.222.222 francs, a conduit le conseil à proposer à rassemblée du 31 mai de fixer le dividende de l'exercice 1926 à 50 francs brut par action de jouissance et par part de fondateur contre 60 francs brut l'an dernier.

Société minière du Djebel-Felten
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 27 juin 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1925-26, se soldant par un bénéfice net de 1.222.222 francs. Le dividende brut a été fixé à 50 fr. par action de jouissance et par part. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Rey-Herme ⁶, et réélu MM. Petit et Tanon, administrateurs sortants.

Djebel-Felten
(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1927)

Cette société est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société des Mines du Djebel-Guendou, laquelle est dissoute.

DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 octobre 1927)

Quoique de nouvelles découvertes restent toujours possibles sur la concession du Djebel Felten, exploitée depuis plus de vingt ans, le gisement. donne des signes manifestes d'épuisement qui ont incité le conseil à rechercher dans le voisinage immédiat de la mine des affaires jusqu'alors inexploitées faute de laverie. Les négociations ont été engagées dans ce sens dont l'aboutissement influera sur l'importance de l'augmentation du capital à demander aux actionnaires. Le conseil réclamera vraisemblablement l'autorisation de créer pour 5 millions de francs d'actions

⁶ Probablement Joseph Rey-Herme (1891-1978) : polytechnicien, fils de Casimir (ingénieur ECP, administrateur de la Société minière du Nord de l'Afrique). Issu de la Société française de mines métalliques, de Béjà, absorbée par le Djebel-Felten. Également administrateur de Garn-Alfaya.

nouvelles, à émettre par tranches, la réalisation de la première partie du programme exigeant une somme de 1.500.000 francs environ. Il est à noter qu'un groupe d'actionnaires, envisageant la répercussion d'une augmentation du fonds social sur la répartition des bénéfices avant tout accord avec la société civile des porteurs de parts de fondateur, a demandé au conseil s'il ne lui serait pas possible de se procurer les capitaux nécessaires au moyen d'une ouverture de crédit ou de toute autre façon.

Société minière du Djebel-Felten
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1928)

L'assemblée ordinaire du 24 janvier a approuvé les comptes de l'exercice qui a pris fin le 30 novembre 1927 ne comportant pas de dividende. L'an dernier, il avait été réparti 50 francs par action et par part de fondateur.

« L'exercice à été profondément influencé, dit le rapport, par la baisse du plomb et du zinc. Les ventes ont porté sur 3.037 tonnes de minerai contre 3.694. La participation dans Boudjoudoun, affaire qui n'avait occasionné que des déboires, a été intégralement amortie. »

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a autorisé le conseil à augmenter le capital de 2 millions 750.000 francs à 7.750.000 francs en plusieurs fois. Une première tranche de 1.375.000 francs sera émise en février avec une légère prime et réservée aux porteurs actuels (1 action nouvelle pour 4 actions anciennes ou 4. parts).

Depuis novembre, le conseil a décidé de lever l'opposition [*sic : option*] qui lui avait, été consentie sur la concession de plomb de Sidi-Roumane, voisine de ses concessions actuelles.

1928 (jan.) CAPITAL PORTÉ DE 2,75 À 4,125 MF



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

Société anonyme constituée suivant statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, le 10 mai 1907.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 21 mars 1928

Capital : quatre millions cent vingt cinq mille francs
divisé en 16.500 actions de 250 francs et 5.500 actions de priorité de 250 fr.
(assemblée du 24 janvier 1928)

Siège social à Paris

ACTION DE PRIORITÉ DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Joseph Petit
Un administrateur (à droite) : Bruno Rostand
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Annuaire Desfossés, 1929, p. 886 :

Société minière du Djebel-Felten

Conseil d'administration :

J. Petit, J. Desportes, P. de Magnin, A. Tanon, A. Vacheron, E. Raverot, Rey-Herme.

L'industrie minière en Algérie
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1929)

Un décret, qui vient de paraître au *Journal officiel*, autorise les cessions des concessions des mines de zinc, plomb et métaux connexes des ouled Sellem et du Djebel Guendou (département de Constantine) consenties à la Société minière du Djebel-Felten.

Cette autorisation n'implique aucune approbation des conditions financières de la cession ni ne préjuge de la valeur des mines.

Par le même décret, la réunion des concessions des Ouled Sellem et du Djebel-Guendou à la concession des mines de même nature du Djebel-Felten a été autorisée.

Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 20 janvier 1929)

La Société minière du Djebel-Felten a été constituée en 1907 en vue de la mise en valeur de minerais complexes de zinc, plomb et métaux connexes dans le département de Constantine. La concession, originairement de 374 hectares, a été agrandie par la suite.

À l'origine, le capital était de 2.750.000 fr. en 11.000 actions de 250 fr., dont 6.000 souscrites en numéraire, les apports ayant été rémunérés par les 5.000 actions restantes, par 11.000 parts bénéficiaires ayant droit à 45 % des superbénéfices et 1.250.000 fr. en espèces.

Avec un fonds de roulement de 250.000 fr. seulement, la société vivota, mais put cependant procéder, dès 1916, à un remboursement de 62 fr. 50 sur le capital, suivi de plusieurs autres. Le capital initial arriva à être complètement amorti en 1928, n'étant plus représenté que par des actions de jouissance.

Depuis la guerre, les résultats bénéficiaires demeuraient très irréguliers, mais satisfaisants dans l'ensemble :

	Bénéfices	Actions remb.	Actions divid.	parts
1921-22	266.208	15 00	4 50	—
1922-23	565.671	40 00	3 60	85 00
1923-24	2.042.309	20 20	16 20	35 00
1924-25	1.958.257	—	60 00	60 00
1925-26	1.548.901	—	50 00	50 00
1926-27	52.603	—	—	—

L'année 1926-27 a vu un sérieux recul des bénéfices pour deux raisons : la première, commune aux autres mines de zinc et de plomb de l'Afrique du Nord, a été la baisse générale des métaux au cours de l'exercice, se doublant de la revalorisation du franc par rapport à la livre sterling ; c'était un mauvais moment à passer, et il est encore heureux que le compte de profits et pertes n'ait pas été déficitaire. La seconde raison est plus grave : comme un grand nombre de mines algériennes, la Djebel-Felten est arrivée assez rapidement à la période de déclin ; son gisement n'est pas épuisé, mais son exploitation paraît moins satisfaisante.

C'est sans doute en vue de trouver un autre aliment à son activité que la société a cherché d'autres voies, et notamment a essayé de mettre en valeur la concession voisine du Djebel Guendou ; d'autres concessions ont été acquises, sur la valeur desquelles il est bien difficile de se prononcer. Toujours est-il qu'en vue de réaliser son programme de rénovation, la société a dû augmenter son capital de 5 millions pour le porter à 7.750.000 fr., par émission d'actions nouvelles de capital émises à 300 fr.

Le capital ancien étant amorti, on peut en quelque sorte considérer que Djebel-Felten est à un tournant de son histoire. Rien ne permet jusqu'ici de se prononcer sur l'avenir des nouvelles concessions, le conseil étant assez discret, mais jusqu'à nouvel ordre, on peut lui faire confiance, semble-t-il, puisqu'il a mené honorablement la société par le passé.

Actions et parts se négocient actuellement aux environs de 300 fr. ; comme les unes et les autres sont de caractère spéculatif, nos préférences iraient nettement à ces dernières qui ont droit à 45 % des superbénéfices, si l'on n'avait lieu de craindre que le conseil ne cherche encore à l'avenir à employer les soldes bénéficiaires à rembourser le capital.

Dans ce cas, il faudrait attendre plusieurs années avant que les parts soient admises au partage des bénéfices.

MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1929)

L'assemblée ordinaire du 17 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 1928, se soldant par un bénéfice net de 41.193 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 52.603 francs, donnant un bénéfice disponible de 93.796 francs, reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Bruno Rostand, et réélu MM. A. Vacheron et J. Desportes.

L'exercice écoulé, dit le conseil dans son rapport, n'a pas été favorisé par les cours des métaux et les résultats ont été profondément affectés par les bas cours pratiqués.

Les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre n'ont pas permis d'intensifier la production de la mine, que les bas cours des métaux n'incitaient du reste pas à accélérer.

L'exercice écoulé a été un exercice d'attente, pendant lequel la Société n'a pas tourné son effort, ni vers la production ni vers les ventes.

Diverses affaires minières ont retenu l'attention du conseil, dont une située à proximité de la concession sociale. Une autre affaire a été également retenue, celle du gisement d'Ichmoul, dans la région de Batna, où il a été reconnu un gisement de barytine mouchetée de galène.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 décembre 1929)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1930, p. 6)

Par décret du 26 nov. 1929 a été autorisée la mutation de propriété résultant de la cession de la concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de Sidi-Rouman (dép. de Constantine), consentie à la Société minière du Djebel-Felten.

La Société minière du Djebel-Felten a été autorisée, en outre, à réunir la concession de Sidi-Rouman aux concessions des mines de même nature de Djebel-Felten, des Ouled-Sellem et du Djebel-Guendou (dép. de Constantine).

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal des débats*, 30 janvier 1930)

Le bénéfice net de l'exercice 1928-29 ressort à 113.209 fr., contre 41.193 fr. précédemment. Il ne sera distribué aucun dividende sur le solde bénéficiaire qui sera reporté à nouveau.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal des débats*, 15 février 1930)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 113.299 francs qui a été reporté à nouveau, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 13 février.

« Grâce à une rigoureuse compression des dépenses, lit-on dans le rapport du conseil et à une organisation aussi méthodique que possible du travail, nous avons pu, dans une certaine mesure, faire face aux difficultés, et l'exercice fait ressortir au compte de profits et pertes un solde bénéficiaire. »

Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 21 février 1930)

Rares sont les mines de plomb et de zinc de l'Afrique du Nord qui peuvent encore joindre les deux bouts. Ceci est la conséquence d'un certain nombre de facteurs communs à presque toutes les mines africaines, et dont la simultanéité rend la situation très difficile à résoudre :

1° Le minerai ne manque pas, mais il se présente sous forme d'amas dont il est presque impossible de délimiter l'étendue, la puissance et la teneur ; aussi, la plupart des concessions ont-elles réservé des surprises, et généralement des surprises désagréables, à leurs exploitants.

2° L'Afrique du Nord subit depuis la guerre une crise de main-d'œuvre extrêmement grave, à laquelle il n'est pas facile de remédier.

3° Le plomb et le zinc valaient, en 1920, de 25 à 30 liv. st. la tonne, et, d'autre part, la livre sterling se tenait entre 150 et 200 fr. Une tonne de métal vendue à Londres rapportait alors 6.000 fr. ; mais depuis, le métal est revenu aux environs de 20 liv. st., la livre sterling a été stabilisée à 124 fr., et la même tonne de métal ne vaut plus que 2.500 francs environ. Pendant ce temps, les frais généraux n'ont fait qu'augmenter.

Toute marge bénéficiaire a été annihilée, et les minerais, pour être payants; doivent être d'une teneur exceptionnellement forte.

4° La plupart des exploitations, étant de faible importance, ne traitent pas leur minerai elles-mêmes, mais le vendent à des raffineries voisines, qui, naturellement, tirent parti de la situation en achetant le minerai à des prix extrêmement bas.

De cet ensemble de circonstances, les mines du Djebel-Felten ont souffert comme les autres. Ouvertes en 1907 à l'exploitation, elles ont eu quelques années satisfaisantes pendant la guerre, et aussitôt après, qui leur ont permis d'amortir leur capital, assez faible, il est vrai, de 2.750.090 fr. Mais, dès 1920, les bénéfices fléchissaient pour tomber à peu de chose en 1927. C'était le signe que la mine s'épuisait.

Ex. au 30 nov.	Bénéfices	Actions remb.	Actions divid.	parts
1922-23	565.671	40 00	3 60	85 00
1923-24	2.042.309	20 20	16 20	35 00
1924-25	1.958.257	—	60 00	60 00
1925-26	1.548.901	—	50 00	50 00
1926-27	52.603	—	—	—
1927-28	41.193	—	—	—

Pour remédier à cette situation, la société fit installer une laverie, à frais assez onéreux, qui lui permettrait de traiter son propre minerai et celui des mines voisines, puis elle se mit à essayer de mettre en valeur des gisements neufs. C'est ainsi qu'elle se fit céder les concessions de plomb, zinc et métaux connexes des Ouled Sellem et du l'Chenous [début illisible], et plus récemment au Djebel Jehmoul [début illisible].

Ceci nécessita l'engagement de capitaux importants. Le capital fut porté en 1928 à 4.125.000 fr. et est représenté actuellement par 16.500 actions de 250 fr., dont 11.000 entièrement remboursées et remplacées par des actions de jouissance et 5.500 actions de priorité.

Mais cela ne paraît pas suffire, car depuis plusieurs mois, la société essaie, sans y réussir, de réunir une assemblée extraordinaire atteignant le quorum, en vue d'apporter diverses modifications aux statuts, et en particulier à l'article qui fixe la répartition des bénéfices, ces modifications devant prélude à l'annexion d'affaires voisines par voie de fusion.

La nouvelle répartition serait la suivante : 9 [?] % à la réserve légale ; 8 % de premier intérêt aux actions de priorité sur le montant libéré et non amorti ; 10 % de l'excédent au conseil ; une somme fixe de 6 fr. par part de fondateur. Sur l'excédent, une fraction de 40 %, pouvant être portée à 60 % dudit excédent sur décision de l'assemblée générale, sera affectée à la constitution d'un fonds de réserve, provision et amortissement appartenant aux actions de priorité. Le solde de cet excédent serait réparti par fractions égales (sauf le report à nouveau) à toutes les actions de priorité, de jouissance et à toutes les parts de fondateur (dont le nombre serait porté de 11.000 à 22.000).

Ceci modifie sensiblement la structure financière de l'affaire, car jusqu'ici, après les affectations d'usage, les superbénéfices étaient répartis à raison de 45 % aux parts ; en fait, les parts étaient généralement désavantagées jusqu'ici, car le conseil a employé la majeure partie des bénéfices, jusqu'en 1922, à l'amortissement des actions. Maintenant les parts, mises en quelque sorte au rang d'actions ordinaires, auront droit à un

dividende fixe de 6 francs avant affectation du solde. Il est vrai que leur nombre est doublé, et que leurs droits à des superbénéfices paraissent très compromis.

Le fait que les actions nouvelles sont privilégiées 8 % montre bien que la réussite des projets du Djebel-Felten n'est pas assurée. L'affaire, comme nous l'écrivions dans le Journal des Finances du 18 janvier 1929, est à un tournant de son histoire, et même si le conseil s'est entouré de toutes les compétences techniques désirables — ce qui est probable —, l'avenir est à la merci de la tenue future du marché des métaux non ferreux. C'est ce qui explique la lourdeur des actions et des parts à 155 et 177 respectivement, qui ne peuvent offrir d'intérêt qu'aux yeux de ceux qui croient fermement à une reprise durable du plomb et du zinc.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1930, p. 173)

Cette société envisage l'absorption de la Société des mines de Béja qui exploite un gisement de galène près de Tunis. Cette dernière a rencontré quelques difficultés au début mais les résultats, actuellement, sont meilleurs.

La Société du Djebel-Felten et la Société de Peñarroya poursuivent en commun la mise en valeur du gisement de plomb d'Ichmont [?], dans la zone de Batna. La teneur du minerai est pauvre, 7 à 8 % de plomb, mais l'enrichissement est facilité par la formation du gisement constitué par des mouches de galène dans une gangue barytique.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

(*Le Journal des débats*, 15 mars 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 13 mars, a modifié le mode de répartition des bénéfices sociaux et du boni de liquidation, notamment entre les parts et les actions, ainsi que l'amortissement éventuel des actions par prélèvement sur les bénéfices. Elle a décidé le dédoublement des 11.000 parts bénéficiaires actuelles, 11.000 des nouveaux titres restant la propriété des anciens porteurs, les 11.000 de surplus étant à la disposition du conseil (pour la rémunération d'apports ou de concours. L'assemblée a ensuite décidé l'absorption de la Société des Mines de Béja, moyennant attribution de 5.500 actions de priorité nouvelles de 250 fr. et de 3.000 parts bénéficiaires. Enfin, elle a autorisé le conseil à augmenter le capital social d'une somme de 10 millions de francs par la création d'actions de numéraire. Le conseil a reçu tous pouvoirs pour porter ultérieurement le capital jusqu'à 20 millions de francs. L'assemblée des porteurs de parts, tenue ensuite, a ratifié les décisions de l'assemblée extraordinaire.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

(*L'Africain*, 23 mai 1930)

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions de jouissance et de priorité du 24 avril ont ratifié, en ce qui les concerne, les décisions de l'assemblée plénière des actionnaires du 13 mars, concernant le droit de préférence réservé aux actionnaires en cas d'augmentation du capital.

DJEBEL-FELTEN
(*L'Africain*, 11 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire du 5 juillet délibérera sur les modifications à apporter aux conditions de réalisation des augmentations de capital décidées par l'assemblée du 13 mars et sur des modifications statutaires résultant de la loi du 1^{er} mai.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE PENARROYA
(*Le Temps*, 28 juillet 1930)

Djebel-Ichemoul. — Nous avons entrepris, l'an dernier, en association avec la Société du Djebel-Felten, une recherche dans les permis de ce nom situés en Algérie.

Nous venons d'amorcer la reconnaissance : les premiers indices trouvés nous poussent à continuer les travaux.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 août 1930)

Une assemblée extraordinaire tenue le 25 août a confirmé les résolutions prises par l'assemblée du 10 juillet dernier, à titre provisoire, relatives à la régularisation de l'augmentation du capital social de 2 millions de francs, portant ce dernier à 6.125.000 fr. par la création de 8.000 actions de priorité et à la modification subséquentes des statuts.

Une seconde assemblée a confirmé l'approbation de l'apport fait à la Société du Djebel Felten par la Société Française des Mines Métallurgiques de Béja de tout son actif ; elle a ratifié également la rémunération de cet apport ainsi que l'augmentation du capital social à 7.500.000 fr. qui en est la conséquence, par la création de 5.500 actions de priorité de 250 francs de nominal. Par voie de conséquence, les actionnaires ont ratifié les modifications apportées aux statuts.

Absorption de la [Société française de mines métalliques de Béja](#)

René ROMAN, administrateur éphémère

Né au Caire, le 6 février 1888.

Docteur en droit.

Auteur d'un *Répertoire de législation et jurisprudence en matière de dommages de guerre* (1922).

Créateur, dans la foulée, d'un Office des paiements des dommages de guerre (O. P. D. G.) (avril 1923).

Administrateur unique de la Société moderne d'impression et d'édition (ex Société nouvelle d'impressions industrielles et artistiques) (S.A., août 1923).

Gérant de la Sarl Revue des Dommages de guerre (ex Société moderne d'impression et d'édition) (oct. 1925), le tout 44, rue de Lisbonne, Paris.

Créateur des Éts Roman (Motor) à Levallois-Perret : garage automobile (oct. 1928), René Roman donnant alors pour domiciles le 44, rue de Lisbonne à Paris et Seraincourt.

Administrateur du Four chimique rotatif (octobre 1928), S.A. à laquelle MM. Nicolardot et Roman font apport de leur brevet relatif à un procédé industriel pour la fabrication des composés du baryum ; M. Roman de brevets relatifs à des perfectionnements des fours chimiques locatifs ; et la Société d'études et de recherches René Roman — dissoute en mars 1931 — de ses droits dans une concession de schistes en Estonie.

Administrateur de la Société égyptienne d'exportation (déc. 1928).

de la Société minière du Djebel-Felten (août 1930),

de la [Compagnie minière du Haut-Mékong](#) (1933) :

de la Société d'exploitation de la *Revue mondiale* (février 1934),

administrateur unique de la Société de recherches minières de la vallée du Mékong (déc. 1934) qui reçoit notamment un contrat d'exploitation de concessions minières cédé par la [Compagnie minière du Haut-Mékong](#) à la société Études et brevets, de Seraincourt (nov. 1934) :

Administrateur de la Compagnie Sucrière (juin 1935).

Décédé ?

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 août 1930)

(*L'Africain*, 12 septembre 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 25 courant a ratifié la décision prise par le conseil ramenant à 3 millions de francs le montant de la première tranche d'augmentation du capital précédemment fixée à 2.750.000 francs par l'assemblée du 13 mars 1930, le solde inemployé de 750.000 fr. devant s'ajouter aux augmentations futures.

L'assemblée a confirmé les modifications apportées aux articles 19, 21, 26 et 29 des statuts. Elle a décidé que le nombre des administrateurs pourra être de sept au

minimum et de seize au maximum et a nommé à ces fonctions MM. Maurice Pouquet ⁷, André Manchicourt [*sic* : *Monchicourt* ⁸], René Roman et Jean Rey-Herme ⁹. Enfin, elle a décidé de reporter au 31 décembre la date de clôture des exercices sociaux, de sorte que l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de treize mois.

Une deuxième assemblée a ratifié l'augmentation du capital social de 2 millions de francs par l'émission de 8.000 actions de priorité de 250 fr. de nominal et portant ledit capital à 6 millions 125.000 francs.

Enfin une troisième assemblée a confirmé l'approbation de l'apport fait par la Société française des Mines Métallurgiques de Béja de tout son actif, ainsi que sa rémunération consistant en 5.500 actions de priorité de 230 francs de nominal, créées en augmentation du capital qui est porté à 7.500.000 francs.

(Ce compte rendu complète celui que nous avons publié dans notre numéro du 26 courant).

Annuaire Desfossés, 1931, p. 908 :

Société minière du Djebel-Felten

Conseil d'administration : A. Tanon, J. Desportes, J. Petit, R. Rostand, Pouquet, Monchicourt, Roman, A. Vacheron, E. Raverot, [Jean] Rey-Herme.

Société minière du Djebel-Felten
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1931)

Le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer encore de dividende pour l'exercice 1929-30.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1930, faisant ressortir une perte de 372.531 fr. 33.

Le rapport du conseil expose que, vu la situation générale créée par la baisse des cours du plomb et du zinc, aucun programme d'exploitation n'est possible à l'heure actuelle et que le seul but vers lequel doivent tendre les efforts est de comprimer à l'extrême tous les frais généraux pour pouvoir durer jusqu'à la fin de la crise.

Aussi bien, depuis la clôture de l'exercice, toute exploitation bénéficiaire étant devenue impossible, le conseil a-t-il cru devoir arrêter momentanément l'exploitation. Toutefois, a déclaré le président à l'issue de l'assemblée, si la légère reprise enregistrée ces derniers jours sur les cours des métaux devait se prolonger, on pourrait espérer des résultats plus favorables pour l'année prochaine.

⁷ Maurice Pouquet (1882-1956) : ingénieur en chef du groupe Léonino. Président de la Cie minière franco-tunisienne (1929). Voir [encadré](#).

⁸ André Monchicourt (1893-1979) : PDG de l'[Union-Banque](#). Voir [encadré](#).

⁹ Jean Rey-Herme : fils de Casimir, frère cadet de Joseph. Auteur d'une thèse de doctorat sur l'indivisibilité des concessions minières. Marié en 1920 avec Suzanne Beutter, fille de l'ingénieur en chef des Acières de Saint-Étienne. Administrateur du *Mémorial de la Loire* et de Garn-Alfaya.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1932)

Réunis le 30 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, faisant ressortir une nouvelle perte de 218.843 fr., qui vient s'ajouter à la perte antérieure de 372.531 francs.

Le rapport indique que la société n'a fait aucune vente de minerai, et que la perte résulte uniquement des frais généraux et des frais d'entretien.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 966 :
Société minière du Djebel-Felten
Conseil d'administration : A. Tanon, J. Petit, R. Rostand, Pouquet, Jean Rey-Herme, Joseph Rey-Herme, E. Raverot.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1933)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 28 juin, font ressortir une perte de 159006 francs. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur est de 637.081 francs.

Le conseil, dans son rapport, dit que, par suite de la crise, et de la situation du marché des métaux, il a été procédé à une compression sévère des dépenses, pour permettre d'attendre un relèvement des cours des métaux,

DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1934)

La SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN a encore perdu 136.372 fr. en 1933, ce qui porte le solde débiteur total à 773.454 fr. L'action a pour dernier cours 8,50.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 21 juin, se soldent par une nouvelle perte de 136.372 fr. à laquelle s'ajoutent les pertes antérieures de 637.081 fr.

Il est indiqué dans le rapport du conseil que l'exploitation se trouve toujours arrêtée.

Djebel Felten
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 septembre 1934)

Malgré les bas cours des métaux, cette société a repris son exploitation dans le département de Constantine et réalisé une extraction de 135 tonnes pendant les premiers mois de 1934.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1934)

Le conseil appelle les trois derniers quarts restant à verser sur les actions de priorité faisant partie de l'augmentation de capital de 2 millions de francs réalisée par l'assemblée du 25 août 1930.

Société minière du Djebel-Felten
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1936)

Le compte de profits et pertes pour l'exercice écoulé fait ressortir un montant de frais généraux, en Algérie et en France, de 117.266 fr. Certaines ventes de minerai, provenant de travaux de recherches, ont pu être effectuées qui, s'ajoutant aux intérêts créditeurs des sommes disponibles, donnent au crédit du compte de profits et pertes une somme de 15.743 fr., faisant ressortir un solde débiteur de 101.512 fr.

L'exploitation de la mine reste encore suspendue.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1936)

L'assemblée ordinaire du 29 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 faisant apparaître une perte de 101.512 fr. qui s'ajoute aux pertes antérieures de 896.028 francs.

TUNISIE
Société du Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1936)

On lit dans le rapport à l'assemblée du 29 juillet dernier :

« L'année 1935 n'a pas marqué l'amélioration que nous avons espérée. La reprise de l'exploitation à laquelle nous avons procédé au cours des derniers mois n'ayant pas donné les résultats attendus, nous avons suspendu nos travaux sur la concession du Felten pour concentrer nos efforts sur notre gisement d'El-Haouria, près de Béja, en Tunisie. Nos études sont en cours et nous voulons espérer que malgré les circonstances générales adverses, nous trouverons dans ce gisement les éléments indispensables pour le maintien de notre activité. »

Djebel-Felten
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

La Société se réserve de faire une communication ultérieurement. La direction avait concentré ses efforts, en 1935, sur le gisement d'El-Haouaria, en Tunisie, espérant

trouver dans cette région des éléments intéressants d'activité, car sur la concession du Felten, la reprise d'exploitation n'avait pas donné les résultats attendus.

L'Information.

Djebel-Felten

(L'Information financière, économique et politique, 17 décembre 1936)

Les travaux de développement se poursuivent sur le gisement d'El-Haouaria, en Tunisie. Il n'y a pas d'exploitation proprement dite.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1062 :

Société minière du Djebel-Felten

Conseil d'administration : A. Tanon, J. Petit, A. Monchicourt, S. Roux, J. Marie, R. Moutet, R. Girche.

Commissaires des comptes : A. Eybalin, titulaire ; A. Lambert, suppl.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(L'Information financière, économique et politique, 21 janvier 1937)

Cette société, qui avait suspendu ses exploitations depuis la crise, a recommencé à travailler.

À la mine de Djebel Felten, en Algérie, elle prépare des minerais pauvres à 22 ou 25 % de plomb qui, considérés jusqu'ici comme résidus inutilisables, peuvent maintenant se vendre avec bénéfice.

La nouvelle mine de Bédja, en Tunisie, expédie aussi ses minerais pauvres à la grande fonderie de Mégrine, de la Société de Peñarroya, qui traite aussi les minerais de Trepca.

La production de minerais marchands à 60 % de plomb pourra être reprise, dans quelques mois, au rythme de plus de 100 tonnes par mois, dès le début, quand sera remise en marche la laverie, qui doit, être ultérieurement pourvue d'une installation de flotation.

Les trois catégories de titres de la Société (actions de jouissance et parts) se traitent aux environs de, 200, bien que les bénéfices soient consacrés d'abord à payer un intérêt de 8 %, soit 20 francs, aux actions de préférence et, à concurrence, de 40 à 60 %. à les amortir, puis soient ensuite partagés également entre tous les titres.

Revue hebdomadaire du marché de Paris

(L'Information financière, économique et politique, 31 janvier 1937)

Les actions Djebel-Felten priorité se tiennent un peu au-dessous de 200. D'un communiqué de la société, il résulte que, conformément aux statuts, les actions de priorité reçoivent d'abord un dividende de 8 %, soit 20 francs. Les bénéfices servent ensuite à payer 9 francs aux parts, puis ils sont employés, à concurrence de 40 à 60 %. à l'amortissement des actions de priorité de 250 francs.

Ces derniers titres devraient donc valoir sensiblement plus que les autres.

Djebel-Felten
(*Situation de l'industrie minière de l'Algérie*)
par M. Bétier, ingénieur en chef du Service des Mines en Algérie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

Des travaux de grattages, recherches par galeries, petites cheminées ou descenderies, ont été exécutées de janvier à août, dans l'espoir de découvrir une ramification du gisement. Le carbonate ferrugineux extrait dans le quartier du Ressas, trop pauvre pour être vendu, a été stocké. L'amélioration des cours, la possibilité de vendre du carbonate à 22 ou 25%, ont conduit l'exploitant à reprendre l'exploitation sur une base modeste dès janvier 1937.

MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juillet 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, approuvés par l'assemblée ordinaire du 28 juillet, font apparaître une perte de 220.389 fr., qui s'ajoute aux 997.341 fr. de pertes antérieures.

Le déficit de l'exercice comprend la perte résultant de la liquidation du poste « actionnaires » ; en outre, par suite de la nécessité où le conseil a été, pour les besoins de la trésorerie sociale, de réaliser la participation dans l'affaire d'Ichénoua, une perte spéciale de 529.062 fr.. provenant de cette réalisation, figure au passif du bilan.

La hausse du plomb a incité le conseil à amorcer la reprise de l'activité minière de la société et, dès les derniers mois de l'exercice écoulé, il a organisé les deux concessions du Djebel Felten et d'El-Haouaria pour la production d'un certain tonnage de minerai à teneur moyenne et la poursuite des recherches et des travaux destinés à la production de minerai marchand. Le conseil s'est assuré par ailleurs, par contrat, l'exploitation de diverses affaires minières dont il espère un rendement intéressant.

Pour l'exécution de ce programme, il a besoin de ressources nouvelles. En conséquence, il convoquera prochainement une assemblée extraordinaire qui aura à assainir le bilan par une réduction du capital, et à autoriser la réaumentation de ce dernier par tranches successives au moyen de l'émission d'actions nouvelles de priorité.

MM. Joseph Rey-Hermé, Jean Rey-Hermé et Émile Raverot, ayant donné leur démission d'administrateurs, ont été remplacés par MM. Joseph Marie, Roger Moutet et Roger Girche. dont l'assemblée a ratifié la nomination. D'autre part, MM. André Monchicourt et Roger Girche, arrivés à terme de mandat, ont été réélus.

Djebel-Felten
(*Le Journal des finances*, 6 août 1937)

L'action DJEBEL FELTEN est demandée à 60, peu après l'assemblée du 28 juillet, qui a approuvé les comptes de 1936 faisant apparaître une nouvelle perte. Mais la reprise de l'activité minière de la société est amorcée. Par ailleurs, on annonce la prochaine convocation d'une assemblée extraordinaire pour réorganisation financière.

(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Pour mémoire, nous citerons les Sociétés minières du Djebel-Felten, du Djebel Ressay [dissoute et reprise par Peñarroya-Tunisie], du Djendli [Constantinois], de Garn-Alfaya [Tunisie], de Bou Thaleb [Constantinois], de Sidi [223] Bou Aouane [Tunisie]. Là, avec des coadministrateurs divers, nous rencontrons MM. François Urruty, Maurice Pouquet, Abel Juge, le baron Gonzague de Bellescize¹⁰, le comte Henri de Langle¹¹.

Annuaire industriel, 1938 [périmé]:

MINIÈRE du DJEBEL-FELTEN (Société), 60 [sic : 20], r. d'Athènes, Paris, 9^e [= Omnium lyonnais]. T. Cent. 27-07 et 27-67. Soc. an. cap. 7.500.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[ibert Pellissier] Tanon ; Adm. : MM. J[oseph] Petit [Omnium lyonnais], E[mile] Raverot, J[ean] Rey-Herme, B[runo] Rostand, A[ndré] Vacheron.

Carbonate de plomb, zinc. (1-35914).

Minière du Djebel-Felten (*L'Information financière, économique et politique*, 11 juin 1938)

Le débit du compte de profits et pertes de l'exercice 1937 s'élève à 886.641 fr., comprenant les divers frais généraux, les intérêts débiteurs et la perte sur fluctuations de change. Au crédit, les ventes de minerai ont sensiblement progressé par rapport à celles de l'année 1936. Elles se sont élevées à 723.168 fr. au lieu de 22.656 fr. Les produits divers ayant atteint 17.647 fr., la perte de l'exercice 1937 ressort à 145.824 fr. au lieu de 220.390 fr. précédemment, portant le solde débiteur total à 1.892.818 francs.

À l'actif du bilan au 31 décembre 1937, par comparaison avec le bilan au 31 décembre 1936. les apports Felten et Béjà sont demeurés à 3.875.000 fr. Les dépenses de premier établissement sont passées de 2.034 638 fr. à 2.157 395 fr. Les approvisionnements sont à 213 542 fr. au lieu de 195.265 francs.

Au passif, le capital amorti est demeuré à 2 750.000 fr. et le capital nouveau à 4.750.000 fr. Les réserves sont demeurées à 375.000 fr. Les créiteurs divers sont passés de 430.737 fr. à 618.197.

¹⁰ Le baron Gonzague de Bellescize est un ingénieur de l'École centrale (promotion 1889) ; il est membre du cercle l'Union. Il appartient à une famille qui fait partie à la fois de la noblesse terrienne, du monde militaire et du monde financier. Sa femme est née [Virginia] Mac-Tier.

Un de ses parents [son frère aîné], le vicomte Fernand de Bellescize, du Nouveau Cercle, lieutenant-colonel, marié à Valentine Pignatel, d'une famille capitaliste lyonnaise, a un château à Marlieux (Ain). Il est administrateur des Mines de la Loire. Il est le père de Jean, Georges, Paul et André de Bellescize.

Le vicomte Georges, fils du précédent, est aussi du Nouveau Cercle et administrateur de la Société des charbonnages hongrois Urikany. Il est marié à Renée de La Morinière. Son frère, le comte Jean de Bellescize, ayant château à Beaumont-La Ferrière (Nièvre), siège à la Société franco-marocaine, société d'études et d'exploitations. Il est marié à Renée Durieu de Souzy, d'une famille ayant des châteaux dans le Rhône et la Côte-d'Or. Nous avons vu dans le tome II aux Assurances, le comte René de Bellescize, ingénieur de l'École centrale, promotion de 1911 [= pdt condensateurs SAFCO-TRÉVOUX].

Par leurs femmes, les de Bellescize, ci-dessus nommés, sont apparentés aux de Blois (voir tome II), aux de Quinsonas, aux de Biré, de La Grandière. Le nom complet de cette famille est de Regnault de Bellescize.

¹¹ Le comte Henri de Langle a épousé la sœur de la femme du baron Gonzague de Bellescize. Il est membre du JockeyClub. Sa fille, Yvonne, est l'épouse de Paul Verdé-Delisle (voir p. 246, tome II). Ceci complète ce que nous avons dit de la famille de Langle dans le tome II.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal des débats*, 18 août 1938)

Des assemblées extraordinaires et spéciales sont convoquées pour le 2 septembre en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant : réduction du capital (7.500.000 francs) par abaissement du taux nominal des actions ordinaires et de priorité augmentation du capital, par émission d'actions de priorité à émettre en une ou plusieurs fois.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 2 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937, se soldant par une perte de 145.824 francs formant, avec le report précédent, un déficit total de 1.892.818 francs.

Dans son rapport, le conseil indique qu'il avait espéré, fin 1936, à la faveur de la reprise esquissée par les cours de métaux, de rouvrir les deux mines à El Haouaria et du Felten, pensant pouvoir arriver à un résultat positif. Malheureusement, ayant dû débiter par du minerai trié à la main à 35 % de plomb seulement, la société n'a pu bénéficier de la hausse des cours du printemps dernier.

Cependant, la production du minerai marchand n'a pas cessé d'augmenter, laquelle de 75 tonnes de moyenne des cinq derniers mois de 1937, a atteint en mai dernier 127 tonnes. Par contre, la petite production du Felten a été arrêtée en mars dernier, ne suffisant plus à couvrir les dépenses proprement dites de la mine.

Le rapport ajoute qu'au cours de 1937, la société a acquis en amodiation le droit d'exploiter un certain nombre de concessions et de permis de recherches en Tunisie et en Algérie considérés comme très intéressants ; c'est pourquoi le conseil envisage l'apurement du bilan par la réduction du capital et l'émission d'actions nouvelles de priorité. L'assemblée extraordinaire, appelée à statuer sur cette question, a été reportée, faute de quorum.

Minière du Djebel-Felten
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1939)

Devant l'impossibilité de réunir nombre suffisant d'actions de jouissance pour tenir valablement l'assemblée extraordinaire à laquelle devait être proposée la réorganisation financière de la société (par réduction du capital de 7,5 à 3 millions suivie de sa réaugmentation, le conseil a décidé de proposer aux actionnaires la dissolution anticipée de leur société.

La première assemblée, qui est convoquée pour le 7 février, ne pourra sans doute délibérer valablement, mais le conseil expliquera aux actionnaires présents les modalités qu'il envisage pour la constitution d'une société nouvelle. Celle-ci serait créée avec un faible capital émis en numéraire puis, conjointement, deux augmentations de capital seraient réalisées, l'une par émission de titres en espèces et à laquelle les actionnaires du Djebel-Felten auraient un droit de souscription préférentiel et l'autre par création d'actions devant rémunérer les apports du Djebel-Felten et, comme telles, attribuées gratuitement aux porteurs d'actions de cette société. La nouvelle société entreprendra un programme de travaux d'aménagement dont le coût dépassera 1 million de francs.

MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*Le Journal des débats*, 9 février 1939)

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 7 février, n'a pu délibérer valablement faute de quorum. Le président a informé les actionnaires présents qu'en raison des difficultés soulevées, la société allait déposer son bilan à fin de liquidation judiciaire ¹².

Jugements du 21 février 1939
MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*Le Journal des débats*, 23 février 1939)
(*Le Journal*, 1^{er} mars 1939)

Par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 21 février, cette société, au capital de 7,5 MF, siège à Paris, 20, r. d'Athènes, a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire. M. Villemin, liquidateur.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 799 :
Société minière du Djebel-Felten
Conseil d'administration : MM. A. Tanon, pdt ; M. Boussingault ¹³, J. Desportes, J. Marie, M. Prangé¹⁴, C Tanon, J. Tanon, R. Moutet.
Liquidateur : M. Villemin, 6, rue de Savoie, Paris.

MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN
(*Le Figaro*, 27 octobre 1941)

Tandis que l'exercice 1939 s'était soldé par une perte de 409.299, l'exercice 1940 n'enregistre qu'une perte de l'ordre de 200.000 fr.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN
(*Le Journal*, 11 janvier 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 6 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice 1940, faisant apparaître une perte de 200.000 francs en chiffres ronds contre 409.299 francs en 1939.

MINIÈRE DU DJEBEL-FELTEN

¹² La mise en liquidation judiciaire était l'équivalent de notre actuel dépôt de bilan et pouvait très bien être suivie d'un concordat et d'une poursuite d'activité. Ce qui est manifestement le cas ici.

¹³ Max Boussingault (1906-1957) : marié à Simone Pélissier Tanon, fille d'Albert Pélissier Tanon et de Suzanne Oppermann.

¹⁴ Marcel Prangé : marié à Nicole Pélissier Tanon, sœur de la précédente.

(Le Journal, 6 septembre 1943)

Du 2 septembre au 8 octobre, émission de 30.000 actions nouvelles de 100 francs jouis. 1^{er} janvier 1943 act. et parts, cinq nouvelles pour huit anciennes coupons³ et 9.

Équatoriale de Mines

Capital porté en 1948 à 112.500.000 fr. par création de 33.500 actions de 2.000 fr. attribuées aux actionnaires de la Société minière du Djebel-Felten à raison de 49.552.000 fr. et aux actionnaires de la Société d'exploitations minières de l'Imini à raison de 17448.000 fr. pour leur absorption.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 812 :
Société minière du Djebel-Felten
Siège social : Paris, 1, rue Mondetour
Conseil d'administration : MM. C. Tanon, pdg. ; Bannery, J. Marie, H. Mittard ¹⁵, Hebelain, J. Tanon, la Holding Coloniale.
Commissaire aux comptes : M. A. Eybalin, A. Lambert.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 867 :
Société minière du Djebel-Felten : *idem*.

MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 janvier 1950)

L'assemblée du 8 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1948 faisant ressortir un bénéfice net de 3.429.150 francs qui a été affecté aux pertes antérieures et aux amortissements.

Dans son rapport, le conseil signale que les travaux de reconnaissance se sont poursuivis durant tout l'exercice sous revue ; ils ont permis des recoupements à 27 mètres de profondeur, comparables à ceux des régions supérieures du gisement. La production de 1948 s'est élevée à 240 tonnes de concentré de plomb dont la vente a produit 12 millions de francs (soit 50.000 francs de prix moyen pour la tonne).

Le conseil a été en mesure d'annoncer que la production de l'exercice 1949 sera de l'ordre de 300 tonnes pour un prix de vente moyen estimé à 40.000 francs. Cependant, le conseil estime que les bénéfices seront les mêmes que ceux de 1948.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1950)

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire du 23 juin signale que la production de 1949 s'est élevée à 313 tonnes de concentrés de plomb d'une teneur de 60 % métal

¹⁵ En réalité Jules Mittard, qui fit l'essentiel de sa carrière en Indochine (d'après discours de M. Balin à la 113^e promotion de l'École des mines d'Alès, en 1965). Voir [encadré](#).

environ, vendues 12.000.892 fr., contre 240 t. en 1948. titrant 61,8 % de plmob vendues 11.842.895 francs.

L'assemblée du 23 juin a approuvé les comptes de 1949 se soldant sans profit ni perte, après affectation de 1.968.052 francs aux amortissements. Les comptes de 1948 se sont soldés par un bénéfice exact de 3.759.614 francs.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU DJEBEL FELTEN

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1951)

Le conseil vient de décider de doubler le capital, actuellement fixé à 37 millions 875.000 francs, par l'émission à 3.125 francs d'actions de 2.500 francs, jouissance 1^{er} janvier 1952 (1 nouvelle de 2.500 fr. pour 25 anciennes de 100 francs).

En outre, il sera proposé à l'assemblée de vérification de cette dernière opération de porter le capital de 75.750.000 francs à 100 millions par émission à 3.750 francs d'actions de 2.500 fr. à souscrire intégralement par la Compagnie Equatoriale de Mines.

Ces augmentations de capital entrent dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil par l'assemblée extraordinaire du 5 octobre 1951.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 666 :

Société minière du Djebel-Felten

Siège : Paris, rue Vivienne, 47.

Conseil d'administration : MM. C. Tanon, pdg. ; Nénard, v.-pdt ; Bannery, P. Bernard, J. Marie, C. Tanon, la Holding Coloniale, Soc. minière des Gundafa, Théodore.

Commissaire aux comptes : M. A. Eybalin, A. Lambert.

LA TUNISIE

in *Économie et politique*, « La France et les trusts », n° 5/6, 1954)

Peñarroya assure encore 60 % de la production de minerai de zinc tunisien ; les 40 % restant reviennent à la Minière du Djebel-Felten (contrôlée par Tanon et Cie et le groupe de la Holding Coloniale)[Nénard][les 2 sociétés ayant leur siège à Paris, 42, rue Vivienne.].

1953 (20 déc.) : Équatoriale de mines absorbe Djebel-Felten [Desfossés 1956/2262].
